



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)
J0K 1C0
☎ (450) 755-4782
☎ (450) 755-4784
✉ info@saintambroise.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a adopté le 12 janvier 2015 le règlement numéro 692-2015 constituant une réserve financière afin de financer les projets en environnement.

Le règlement numéro 692-2015 a été approuvé par les personnes habiles à voter de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare le 26 janvier 2015.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication (L.R.Q., chapitre C-27.1, art. 450).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 3^e JOUR DE FÉVRIER 2015.

Line Laporte

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Line Laporte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 3^e jour de février 2015, entre huit et seize heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour de février 2015.

Line Laporte

Directrice générale et secrétaire-trésorière